

VŒUX DE L'ÉLÈVE :

En quelques lignes résumez votre projet scolaire et professionnel :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Comment avez-vous connu notre établissement ?

- Internet
- Journaux
- Par mon établissement
- CIO ou autres organismes
- Autres :.....

Pour les élèves de la filière TEA, dès la classe de 1^{ère} BAC PRO, des permanences (de 1 à 2h) le weekend, à l'animalerie du lycée, sont instaurées et font partie de la formation professionnelle.

Attention : les élèves de la formation devront quitter une à 2 fois minimum pendant leur formation la région, pour effectuer leur stage. Nous n'avons malheureusement pas de lieux de stage en Rhône Alpes pour tous les élèves. Les frais occasionnés (hébergement, transport, nourriture, ... restent à la charge des familles.

Signature du candidat :

Signature des parents :

PIECES A FOURNIR AVEC VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Aucune admission ne sera validée si le dossier est incomplet

- La photocopie des bulletins scolaires 2021-2022 du 1^{er} et 2^{ème} trimestre
- Une photo d'identité collée sur la première page
- La photocopie de la carte d'identité recto verso de l'élève né en France ou photocopie complète du livret de famille pour les élèves nés à l'Etranger.
- La photocopie complète du jugement de divorce ou de séparation

INFORMATION TARIFS 2022/2023

Modalités de règlement

L.P.P.R. de l'Ain - Site de Villars les Dombes

CLASSES	EXTERNE	DEMI-PENSIONNAIRE	INTERNE
2 ^{nde} PRO TEA	10 mensualités de 110 €	10 mensualités de 189 €	10 mensualités de 271 €
1 ^{ère} PRO TEA	10 mensualités de 125 €	10 mensualités de 204 €	10 mensualités de 275 €

Dans les tarifs indiqués ci-dessus

Les périodes de stage et les vacances scolaires sont déjà déduites.

- Les règlements s'effectuent sur 10 mois par prélèvement automatique autour du 07 de chaque mois.
- Tout mois commencé est dû.
- Pour 2 enfants et + scolarisés au LPPR : réduction sur le coût de la scolarité de 5 %.
- Frais de gestion 54 € (frais de dossier + cotisation annuelle).
- Frais de demi-pension et internat annualisés
- Un chèque de caution de 100€ est demandé pour l'internat en prévision d'éventuelles détériorations (rendu en fin d'année scolaire).
- Aucune déduction ne sera faite pour les repas non pris. Seules les absences justifiées par certificat médical seront prises en compte au-delà de cinq jours ouvrables.

Par dérogation au délai de prévenance légale de 14 jours, l'établissement vous informe, en cas de modification du montant des prélèvements, sous un délai réduit à 6 jours avant l'échéance.